

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Retour de S. A. S. le Prince Souverain.
Réception des Président et Vice-Présidents du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.
Réception des officiers de la Marine Française.
Dîner offert en l'honneur des officiers de la Marine Française.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières.

Arrêté ministériel avançant l'heure légale.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquêtes de commodo et incommodo.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.
Société des Conférences. — « Le Tibet » par M. Bacot ;
« Le Laos » par M. Baudenne.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — *Monna Vanna* ; *L'Enfant et les Sortilèges*.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 16 décembre 1924.

MAISON SOUVERAINE

Mardi dernier, S. A. S. le Prince Souverain est rentré dans la Principauté, venant du Château de Marchais.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu jeudi matin, à 11 heures, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, qui a présenté à Son Altesse Sérénissime M. Genin, Président, MM. Fillhard et Fontaine, Vice-Présidents du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu, jeudi soir, à 14 h. 15, M. le Contre-Amiral Hallier, commandant la 3^e division légère, le Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, commandant le croiseur *Metz*, le Capitaine de frégate Maquet, Chef d'Etat-Major de la 3^e division légère, le Lieutenant de vaisseau Barnaud, Aide de camp du Contre-Amiral, commandant la 3^e division légère, accompagnés par M. le Baron Pieyre, Consul Général de France.

Le Général Roubert, premier Aide de camp, a introduit le Contre-Amiral, le Commandant du *Metz*, le Chef d'Etat-Major et l'Aide de camp du Contre-Amiral, ainsi que M. le Consul Général de France qui a présenté les Officiers à Son Altesse Sérénissime.

Au cours de cette réception, S. A. S. le Prince a conféré la dignité de Grand-Officier de Saint-Charles au Contre-Amiral Hallier, le grade de Commandeur de Saint-Charles au Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat et au Capitaine de frégate Maquet, et la croix d'Officier du même Ordre au Lieutenant de vaisseau Barnaud.

S. A. S. le Prince Souverain a offert, vendredi soir, un dîner en l'honneur des Amiraux et des Officiers de la Marine française.

S. A. S. le Prince Souverain avait à Sa droite : M^{me} la Princesse de Polignac ; le Contre-Amiral Hallier ; M. Castéran, Vice-Consul de France ; le Colonel Lindemann ; M. le Conseiller privé Ad. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil.

S. A. S. le Prince Pierre occupait la gauche du Prince Souverain ; venaient ensuite S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre Plénipotentiaire de Monaco en France ; le Capitaine de corvette de Béarn ; le Baron d'Aiguy et le Docteur Louët, premier Médecin du Prince.

S. A. S. la Princesse Héritière avait à Sa droite : M. le Baron Pieyre, Consul Général de France ; le Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat ; le Lieutenant de vaisseau Barnaud ; la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héritière ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan de S. A. S. le Prince.

A Sa gauche se trouvaient : le Vice-Amiral Dumesnil, le Capitaine de frégate Maquet ; M^{sr} Lesage et le Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince

Avant le dîner, S. A. S. le Prince Souverain a remis la Croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles au Capitaine de corvette de Béarn, officier d'ordonnance du Vice-Amiral Dumesnil.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 313.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 4 de l'Ordonnance Souveraine n° 2687, du 16 décembre 1918, remise en vigueur et modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 295, du 2 janvier 1925, qui a réglementé l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières ;

Vu l'accord particulier intervenu entre Notre Gouvernement et le Gouvernement de la République Française ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

L'article 4 de l'Ordonnance n° 2687, du 16 décembre 1918, complété par l'article 4 de l'Ordonnance n° 295, du 2 janvier 1925, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« La prohibition édictée par l'article premier ne s'applique pas :

« 1° aux fonds et aux titres que les particuliers et les sociétés résidant ou fonctionnant dans un pays étranger ont ou pourront avoir dans la Principauté ;

« 2° aux fonds qui seraient envoyés dans les Colonies françaises et les pays de protectorat français pour y être utilisés sur place dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie ;

« 3° au règlement des produits, denrées ou marchandises destinées à être importés, dans un délai maximum de six mois, dans la Principauté ou en France et dans les colonies ou pays de protectorat français, conformément aux règlements en vigueur ;

« 4° aux achats de devises étrangères effectués, pour les besoins de leur propre entreprise, par des industriels ou des commerçants non banquiers résidant dans la Principauté, en utilisant la contre-valeur des fonds transférés par eux, de pays étrangers autres que la France, dans la Principauté, postérieurement à la promulgation de la présente Ordonnance.

« Pour bénéficier des dispositions ci-dessus, les intéressés devront avoir un compte chez une personne tenant le répertoire des opérations de change. »

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le douze mars mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération, en date du 23 mars 1925, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Dans la nuit du 4 au 5 avril 1925, à vingt-trois heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

ART. 2

L'heure normale sera rétablie, le 3 octobre 1925, à vingt-quatre heures.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt-cinq.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand

Aujourd'hui mardi, à 15 heures, s'ouvrira, au Palais de S. A. S. le Prince, une session du Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand, constitué en exécution des dispositions de l'article 304 du Traité de Versailles.

Ce Tribunal sera présidé par M. Asser, de nationalité hollandaise, Président des Tribunaux Arbitraux mixtes Franco-Allemand et Gréco-Allemand.

Il sera composé d'un Juge français et d'un Juge allemand; les deux Gouvernements intéressés seront représentés chacun par des agents généraux.

Les audiences, tenues dans la salle du Trône, seront publiques.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquête de Commodo et Incommodo.

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Zucchi Celso, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique dans son magasin de boucherie situé 39, boulevard de l'Observatoire, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 17 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 17 mars 1925.

Pour le Maire :
Un Adjoint, LOUIS AUREGLIA.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Aramini Joseph, à l'effet d'être autorisé à installer

un moteur électrique dans son atelier de menuiserie, situé au n° 3 de la rue Saige, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 21 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 21 mars 1925.

Pour le Maire :
Un Adjoint, TH. GASTAUD.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Comité de bienfaisance de la Colonie Française a donné, samedi dernier, sa fête annuelle sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain. Cette fête, à laquelle la Société des Bains de Mer a prêté son gracieux concours, a, comme d'ordinaire, rencontré toute la sympathie de la population Monégasque et des Colonies étrangères et a été pour les Français de Monaco l'occasion de manifester leur union et leur attachement à la Mère-Patrie.

Dès jeudi matin, à 8 heures, le croiseur *Metz*, battant pavillon du Contre-Amiral Hallier et commandé par le Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, est entré dans le port.

Le *Metz*, en arrivant en vue des jetées, a hissé le drapeau monégasque au grand mât et a salué la terre de 21 coups de canon. La batterie a répondu coup pour coup à la salve réglementaire, tandis que le drapeau français était hissé au rond-point de la Porte-Neuve.

A 10 heures, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, en grande tenue, accompagné de M. Castéran, Vice-Consul, également en uniforme, s'est rendu à bord du *Metz* où il a été reçu par le Contre-Amiral Hallier, entouré du Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, commandant le navire, du Capitaine de frégate Maquet, Chef de son Etat-Major, et du Lieutenant de vaisseau Barnaud, son Aide de camp.

M. le Baron Pieyre et M. Castéran ont été reconduits avec les honneurs d'usage. Au moment où ils ont quitté le bord, ils ont été salués par une salve de 13 coups de canon.

Dans l'après-midi, à la suite de l'audience Princièrè dont on a lu le compte rendu plus haut, le Contre-Amiral Hallier et les officiers qui l'accompagnaient se sont rendus, en compagnie de M. le Consul Général de France, à l'Hôtel du Gouvernement où ils ont été reçus par S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat. Ils ont ensuite fait visite à M. le Président du Conseil National et à M. le Maire de Monaco.

Le vendredi matin, à 8 heures, au lever des couleurs, le drapeau français a été salué par une salve de mousquetterie tandis que les clairons sonnaient « Au drapeau ». La musique du bord a fait entendre la *Marseillaise* immédiatement suivie de l'*Hymne Monégasque*.

Vers 10 heures, une escadrille de trois hydravions attachés à l'Escadre de la Méditerranée a améri dans le port, sous l'escorte d'un sous-marin de la base navale. Le premier de ces appareils portait le Vice-Amiral Dumesnil, Commandant en chef l'Escadre de la Méditerranée, venu du Golfe-Juan pour recevoir S. A. S. le Prince et la Famille Souveraine à bord du *Metz*.

A 11 heures, S. A. S. le Prince Souverain,

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, accompagnés du Général Roubert, premier Aide de camp, Se sont rendus à bord.

S. A. S. le Prince Souverain portait la rosette de Grand-Croix de la Légion d'Honneur et le ruban des deux Croix de Guerre françaises.

En l'honneur de la visite princièrè, le *Metz* avait arboré le grand pavois. Le drapeau monégasque flottait au mât-arrière.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues, à Leur descente de voiture, par le Vice-Amiral Dumesnil, en grande tenue, portant le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles, et par le Contre-Amiral Hallier, entourés du Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, commandant du *Metz*; du Capitaine de frégate Maquet, Chef d'Etat-Major du Contre-Amiral; du Lieutenant de vaisseau Barnaud, Aide de camp du Contre-Amiral. Tous les Officiers étaient en grande tenue et portaient les insignes de l'Ordre de Saint-Charles.

M. le Baron Pieyre, Consul Général de France; M. Castéran, Vice-Consul, en uniforme; M. Genin, Président du Comité de bienfaisance; MM. Filhard et Fontaine, Vice-Présidents, assistaient à la réception.

Après les présentations d'usage, Leurs Altesses Sérénissimes, les Amiraux, les Officiers et les personnalités présentes montent à bord. Les clairons sonnent « Aux Champs »; un piquet de marins présente les armes; le drapeau monégasque est amené tandis que l'étendard princièrè est hissé au mât-arrière; le musique exécute l'*Hymne Monégasque*.

S. A. S. le Prince, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, accompagnés du Vice-Amiral Dumesnil, du Contre-Amiral Hallier et de leur suite, passent sur le front des équipages du croiseur et des hydravions. Les officiers saluent, les hommes présentent les armes.

Le Prince Souverain, Madame la Princesse Héritière, M^{se} le Prince Pierre, guidés par les Amiraux, ont ensuite visité le navire, examinant avec un vif intérêt tous les détails de sa construction, de son matériel et de son armement.

Après la visite, Leurs Altesses Sérénissimes ont été accompagnées dans le salon de l'amiral où une magnifique gerbe de fleurs, cravatée aux couleurs monégasques, a été offerte à S. A. S. la Princesse Héritière.

Leurs Altesses ont accepté de vider une coupe de champagne. Elles ont ensuite pris congé du Vice-Amiral Dumesnil et du Contre-Amiral Hallier. S. A. S. le Prince Souverain a tenu à exprimer Ses félicitations aux Amiraux et à leur manifester l'intérêt qu'Il avait pris à la visite qu'Il venait de faire.

Au moment où Leurs Altesses Sérénissimes quittaient le bord, les clairons ont sonné « Aux Champs », la garde d'honneur a présenté les armes, les équipages ont poussé les sept hourras réglementaires, la musique a exécuté l'*Hymne Monégasque* et l'artillerie a tiré une salve de 21 coups de canon.

Leurs Altesses ont été reconduites jusqu'à Leur voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée et respectueusement saluées par la foule que Leur visite avait attirée sur le quai de Plaisance.

Peu après le départ de Leurs Altesses Sérénissimes, S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, a rendu au Contre-Amiral Hallier la visite que cet officier général lui avait faite la veille.

M. le Ministre d'Etat a été reçu à la coupée du *Metz* par M. le Contre-Amiral Hallier, entouré du Commandant du croiseur et des officiers de son Etat-Major auxquels s'étaient joints M. le Consul Général de France et le Vice-Consul chargé de la Chancellerie, M. le Président et les Vice-Présidents du Comité de Bienfaisance. Le drapeau monégasque a été hissé au mât arrière.

La visite de M. le Ministre d'Etat a duré environ un quart d'heure. Au départ comme à l'arrivée, les honneurs militaires ont été rendus à Son Excellence ; la musique a joué l'*Hymne Monégasque* et une salve de 19 coups de canon a été tirée.

M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco, a également rendu visite, dans la matinée, à M. le Vice-Amiral Hallier.

M. le Maire a eu, en outre, l'honneur de saluer M. le Vice-Amiral Dumesnil.

Samedi matin, à onze heures et demie, S. A. S. le Prince a reçu MM. Georges Filhard, Vice-Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, et Roger Barbier, auxquels il a remis la Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Samedi, à 13 heures, M. le Consul Général de France a offert un déjeuner en l'honneur du Contre-Amiral Hallier, du Capitaine de Vaisseau Binos de Pombarat, commandant du *Metz* et des officiers de l'Etat-Major du Contre-Amiral.

Le soir, à 20 heures 30, a eu lieu, au théâtre de Monte-Carlo, obligeamment mis à la disposition des organisateurs par la Société des Bains de Mer, la représentation de bienfaisance donnée par le Comité au profit de sa caisse de secours et des régions dévastées.

L'atrium et la salle de spectacle avaient été pavoisés aux couleurs françaises et monégasques et somptueusement décorés et illuminés. Toutes les hautes personnalités de la Principauté, des Alpes-Maritimes et de la Riviera italienne s'y pressaient ainsi que l'élite des Colonies étrangères.

A 20 heures 30 exactement, S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnés des membres de Leurs Maisons, ont été salués à l'entrée particulière qui conduit à la loge Princièrè par M. le Consul Général de France et les membres du Comité de Bienfaisance.

Un programme, illustré par Mathis, a été remis à Leurs Altesses et une superbe gerbe de fleurs offerte à S. A. S. la Princesse Héritière.

L'entrée de Leurs Altesses Sérénissimes dans leur loge a été saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* immédiatement suivie de la *Marseillaise*. Toute l'assistance tournée vers la loge Princièrè a longuement applaudi.

Leurs Altesses Sérénissimes avaient auprès d'elles : M. le Baron Pieyre, Consul Général de France ; M. Pittalis, Consul d'Italie ; M^{me} la Princesse de Polignac ; le Contre-Amiral Hallier, représentant le Ministre de la Marine Française ; M. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes ; le Vice-Amiral Dumesnil, Commandant en chef de l'Escadre de la Méditerranée ; le Général de Tinan, commandant la Subdivision des Alpes-Maritimes ; le Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, commandant du *Metz* ; le Capitaine de frégate Maquet ; S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre plénipotentiaire à Paris ; le Colonel Lindemann ; M. Bacot ;

le Baron d'Aiguy ; M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Bartholoni, Dames d'honneur de S. A. S. la Princesse Héritière ; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil du Prince ; le Général Roubert, premier Aide de camp ; le Docteur Louët, premier Médecin ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince Souverain ; M^{lle} Bartholoni.

Dans la loge de S. Exc. le Ministre d'Etat, on remarquait : M^{me} et M. René Castéran ; M^{me} Huot ; M^{me} Dumesnil ; le Capitaine de corvette Raymond ; le Médecin-Inspecteur Pesque ; le Comte de Béarn, Capitaine de corvette, Officier d'ordonnance du Vice-Amiral Dumesnil ; le Capitaine de corvette Virny ; le Médecin-Principal Marcandier ; les Lieutenants de vaisseau Mautner et Riou ; le Médecin-Principal de 1^{re} classe Denizet.

Dans la loge de M. le Maire, on notait autour de M. et M^{me} Médecin : M. le Maire de Nice ; M. le Préfet de la province d'Imperia (Italie) ; le Commandant militaire de San Remo ; le Général Bauley ; le Commissaire de 1^{re} classe Lelaidier ; l'Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Leblanc ; l'Enseigne de vaisseau Fourneron ; le Médecin-Principal Le Prince ; les Enseignes de vaisseau Derod, de Lesquen, Violette ; le Médecin-Principal Carre ; les Lieutenants Barnaud et Mazen.

La représentation a obtenu un grand succès. On en trouvera plus loin l'analyse sous la signature de notre collaborateur théâtral.

A la suite de la représentation, un bal très brillant a été donné dans la salle de musique du Casino.

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

M. Bacot a fait samedi soir une très instructive conférence avec projections sur le Tibet. Ce sont les notes et les impressions recueillies au cours de son voyage d'exploration dans cette contrée mystérieuse, dont il a fait part avec une grande simplicité de langage, dédaigneuse de tout artifice oratoire. L'orateur qui semblait suivre le fil de ses méditations ou de ses souvenirs, a entremêlé son récit de considérations générales d'une portée philosophique et d'observations d'un nonchalant et savoureux humour.

Il a brièvement résumé l'histoire du Tibet qui ne remonte pas plus haut que le septième siècle de l'ère chrétienne. Pendant cette période, le Tibet a d'abord été soumis au pouvoir absolu des rois, puis à la théocratie des Dalai-Lamas. Sa population, nomade sur les plateaux de plus de 6.000 mètres, sédentaire dans les vallées, vit misérablement sur une terre avare. Elle est sans doute la plus mal nourrie et la plus sale du globe. Le Tibétain n'essaie pas d'améliorer sa condition matérielle ; car il ne fait pas consister la civilisation dans le bien-être physique, ni le progrès dans la domination de la matière. Il n'attache de prix qu'au développement moral. M. Bacot a montré l'influence du bouddhisme et les déformations que cette religion a subies en pénétrant au Tibet. Il a enfin indiqué la lutte d'influences qui met aux prises l'Angleterre et la Russie sur cette terre des hauts plateaux.

S. A. S. la Princesse Héritière et S. A. S. le Prince Pierre, qui assistaient à la conférence, ont complimenté l'orateur qui a été vivement applaudi.

M. Baudenne, Administrateur des Colonies, dont on a déjà eu le grand plaisir d'entendre une belle conférence au début de la saison, a parlé, mercredi dernier, du Laos où il a longtemps résidé et dont il connaît admirablement les sites, les populations et les ressources.

Dans un langage élégant et pittoresque, M. Bau-

denne a étudié devant ses auditeurs les races qui peuplent ces régions lointaines, leurs origines et leurs mœurs. Il a évoqué, en de vives et colorées descriptions, les immenses forêts, la brousse, les dangereux rapides du Mékong, l'attrait du climat.

De belles projections ont illustré le récit de l'éminent administrateur que des applaudissements prolongés ont remercié de son instructive et attachante causerie.

La Cour d'Appel, dans son audience du 9 mars 1925, a rendu les arrêts suivants :

A. J., commerçant, né le 28 avril 1894, à Arcibo, Ile de Puerto-Rico (Antilles Espagnoles), demeurant à Milan. — Vol : appel par A. du jugement du 10 février 1925, qui l'a condamné à trois mois de prison. Arrêt confirmatif.

L. M.-J., sans profession, née le 2 octobre 1876, à Baltimore (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Florence (Italie). — Escroquerie : appel par la dame L. du jugement du 10 février 1925, qui l'a condamnée à trois mois de prison. Arrêt confirmatif, peine réduite à deux mois.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 10 mars 1925, a prononcé les jugements suivants :

P. T.-A., apprenti menuisier, né le 29 janvier 1907, à Monaco, demeurant à Monaco. — Vol : trois mois de prison (avec sursis).

D. D.-J., commerçant, né le 10 janvier 1893, à Monaco, demeurant à Monaco. — Coups et blessures, tapage injurieux : 16 francs d'amende et 15 francs d'amende.

F. A., mécanicien, né le 11 décembre 1882, à Sant-Agata Bolognese, province de Bologne (Italie), demeurant à Monaco. — Infraction à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende.

G. C.-V., chanteur-ambulant, né le 19 mars 1860, à Rougemont (Côte-d'Or), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison.

1^o M. F., sculpteur, né le 30 mars 1878, à Seravezza, province de Lucques (Italie), demeurant à Cap-d'Ail ; 2^o S. A., marbrier, né le 11 août 1888, à Seravezza, province de Lucques (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures volontaires et réciproques : 16 francs d'amende chacun.

M. T.-D., veuve G., domestique, née le 21 août 1881, à Alpignano, province de Turin (Italie), sans domicile fixe. — Vol : cinq ans de prison, 500 francs d'amende (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

LA SAISON D'OPÉRA

Monna Vanna.

L'an dernier, l'occasion nous ayant été offerte de parler abondamment de *Monna Vanna*, il nous paraît convenable, aujourd'hui, de mettre un frein à la fureur des flots de nos phrases truffées d'adjectifs plus ou moins admiratifs.

L'œuvre lyrique de M. Henri Février n'est pas de celles qui, une fois entendues, obligent l'esprit à se recueillir gravement et qui, par les questions intéressantes que l'art musical qu'elles soulèvent, font naître la controverse, alimentent la discussion, appellent les longs commentaires. Ce qui ne veut pas dire que les plus vastes ambitions ne soient pas permises à *Monna Vanna*, loin de là.

Après avoir réentendu — dans les meilleures conditions d'exécution — la partition la plus renommée de M. Février, l'impression qu'elle nous avait laissée ne s'est guère modifiée. Il nous semble encore que la musique n'entre pas assez à fond dans l'action, n'en fournit pas une illustration sonore suffisamment éloquente et qu'elle se contente trop volontiers d'un à peu près, aimable certes, mais superficiel en diable : Beaucoup de joliesse et point de grandeur.

Le premier acte a une tenue musicale remarquable et

les qualités s'y trouvent en nombre. Quel regret nous éprouvons de ne pouvoir admirer éperdument les autres actes!

La partition de *Monna Vanna* est très soignée de forme. En dépit des éclats de cuivre et du tapage des instruments constamment en rumeur elle est, néanmoins, assez atténuée de couleur; l'accent est gracieux, si l'expression est juste; l'ensemble n'est pas dénué de charme. Evidemment, ce n'est pas le charme tendre, poétique et ineffable d'un Gounod, ni le charme fougueux et quelque peu fabriqué d'un Massenet: c'est un charme spécial et qui doit avoir sa valeur puisqu'il fait les délices du public.

Peut-être serait-on en droit de se demander si la réussite de *Monna Vanna*, en tant que « drame lyrique », ne puise pas une bonne part de sa raison d'être dans l'originalité du sujet et, aussi, dans la diversité des péripéties, dans l'imprévu des scènes, dans la puissance des situations de la pièce imaginée par Maurice Maeterlinck? Qui sait même si l'ouvrage dramatique de l'auteur célèbre de *Pelléas et Mélisande* réclamait impérieusement le secours de la musique pour produire son maximum d'effet et si, en réalité, il ne se suffisait pas à lui-même?... Le certain c'est que le livret de Maeterlinck est d'une couleur franchement dramatique, d'une passion curieusement concentrée, d'un intérêt qui ne se dément pas. Reconnaissons que la musique écrite sur ce livret possède le don précieux de plaire et souhaitons à M. Henri Février que dure, jusqu'à la consommation des siècles, l'heureuse chance qui favorise actuellement son « drame lyrique ».

M. Vanni-Marcoux se place d'autorité en tête de l'interprétation de *Monna Vanna*, aussi bien par la magnificence de la compréhension, de la composition et de la réalisation du personnage de Guido, que par la supériorité des qualités de chanteur et de comédien dont il fait bénéficier le rôle. Vraiment, on ne peut donner plus de relief et plus d'éclat à un personnage. Le talent arrivé à ce point est de l'art — et du plus bel art. Le public, emballé, acclama M. Vanni-Marcoux.

M. Anseau était Prinzivalle. Ce ténor de voix franche et de timbre délicieux, chante avec goût et un sentiment averti des nuances. Il a le souci de l'effet sans le pousser à l'extrême. Chez lui, la chaleur de l'accent ne nuit pas à la simplicité de l'émission du son. Il n'exagère pas outre mesure la force et se garde de pontifier. Du rôle de Prinzivalle, M. Anseau fait autre chose que M. Muratore et cet autre chose nous agrée infiniment.

M. Lafont, chargé du rôle bizarre et inquiétant de Marco — un père comme on en voit rarement — réussit, par la noblesse de son attitude, par l'honnêteté convaincue de ses accents, à faire figure excellente dans ce rôle semi-burlesque.

M^{me} Andrée Vally, à qui incombaît la lourde charge d'incarner l'héroïne de l'œuvre lyrique, donna de *Monna Vanna* une interprétation telle qu'on devait l'attendre d'une cantatrice de son mérite et de sa réputation.

Très beaux décors. Arrangement scénique pittoresque et somptueux. Orchestre et chœurs sans reproche.

Les spectateurs, venus en foule, attirés par *Monna Vanna*, laissèrent déborder leur enthousiasme pendant toute la soirée.

L'Enfant et les Sortilèges.

Quelle incomparable merveille que cette partition de *L'Enfant et les Sortilèges*, d'une musique absolument exquise, en sa manière supérieurement ouvragée et divinement subtile, où M. Ravel déploie sans compter les plus riches et les plus précieuses qualités de son talent, fait de raffinements, de curiosités de facture, de bonheurs d'écriture, d'invention pittoresque, de bizarrerie spirituelle, de chatoyante ironie, où, par les moyens les plus compliqués, le compositeur trouve moyen de donner l'impression de la puérilité, où tout est ingénieux, savoureux et de frémissante nouveauté?

Ah! oui la ravissante partition! Et comme elle convient à la délicieuse fantaisie du livret de la façon de M^{me} Colette!

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de rêver interprétation, pénétration plus parfaite d'un sujet par la musique.

La petite fable, conçue par M^{me} Colette, n'est rien et ce rien est adorable. En cette futilité superlativement jolie sont évoquées les naïves fantasmagories qui hantent les cerveaux enfantins à l'heure des extrêmes fraîcheurs de l'aube de l'existence. Seule, une femme de lettres ayant connu les douces joies de la maternité, pouvait rendre avec cette fertilité de grâce les mignonnes et incroyables rêveries de l'enfance.

L'enfant de M^{me} Colette n'est qu'un quelconque gamin que l'étude ennue. Dans sa coléreuse révolte

contre l'obligation de travailler, le garnement renverse la cafetière et la tasse qu'on a placées sur sa table, détraque l'horloge, tarabuste les meubles, s'en prend aux tapisseries, à tous les objets qui sont à portée de sa main, aux animaux familiers du logis, en un mot fait le diable. Seulement ces objets, ces meubles, ces animaux, ces personnages de tapisserie ont des âmes: ils vivent et souffrent. Aussi, les fauteuils se mettent à jaser, l'horloge se plaint, la cafetière et la tasse murmurent et esquissent des danses, la flamme quitte le foyer pour lancer de furieuses roulades qu'heureusement la cendre vient éteindre, pastoureaux et pastourelles se trémoussent, des animaux surgissent et forment des groupes en sautillant, une princesse enchantée monte de dessous terre et tient de mélodieux propos, des chiffres, échappés d'un livre d'arithmétique, s'abandonnent à des chants et à des gambades plutôt épileptiques, un chat et une chatte échangent d'énamourés « Mia ou », etc. Puis, au second tableau, se passant en un bois chimérique, digne de ceindre de ses profondes ramures le château de la belle au bois dormant, libellules et papillons voltigent sur la tête de l'enfant, qu'entourent grenouilles, crapauds, écrevilles, etc. Mais tout songe à une fin. M^{me} Colette a eu l'invention peu commune de clore la série des sortilèges de son enfant par une idée attendrie. Le petit ayant vu, gisant, un écureuil blessé et l'ayant soigné, les animaux, émus, oubliant leur rancune et, pris d'amour pour l'enfant, décident de lui faire un cortège triomphal qui le reconduira à sa demeure. Le mot: Maman s'échappe des lèvres du gosse. A ce mot, que les animaux s'efforcent d'articuler, les sortilèges s'évanouissent et la réalité reprend ses droits. Ainsi se termine la pièce d'une fantaisie fraîche et ailée de M^{me} Colette.

Sur ce prétexte de choix, M. Ravel a écrit une musique d'un prix rare. Chez ce compositeur, la sûreté et la délicatesse de touche sont extrêmes; la délicatesse relève l'outrance de l'originalité d'élégance. Et quel sens de la sonorité! Comme le musicien triture la matière orchestrale! Quels prodigieux effets il tire de l'accouplement imprévu des instruments!

Quelle fécondité de trouvailles! Que d'intelligence dans l'emploi judicieux, malicieux et divertissant des timbres!

La musique imitative et pantomimique de M. Ravel fait songer (nous l'avons constaté, déjà, lors de la représentation de *L'Heure Espagnole*) à Moussorgsky et à Debussy, tant elle est anxieuse de précision dans sa soumission au verbe, tant elle s'efforce à rendre sensible, par la sonorité et le jeu des rythmes, la traduction des mouvements, des gestes, des bruits et des choses, tant elle cherche dans le parlé à se rapprocher du naturel du langage et à rendre les lenteurs et les rapidités du débit.

La musique de *L'Enfant et les Sortilèges* se distingue et par son sentiment poétique et par son émotion tenue et jolie et par son inspiration mélodique. La mélodie parfume phrases, airs, motifs de danses et chœurs. Partout on la perçoit et les pires complications n'en gênent pas l'essor, n'en étouffent pas les grâces. Le régal de l'oreille est complet.

Nous ne ferons aucune citation, car il nous faudrait citer toutes les pages de cette fortunée partition qui nous paraît être, en son genre, une sorte de chef-d'œuvre — si ce n'en est pas un? — et qui nous a ravi au delà de toute expression.

Il nous surprendrait fort que *L'Enfant et les Sortilèges* ne connût pas l'ivresse des immenses succès. En tout cas, M. Ravel peut être fier de son œuvre qui le classe, désormais, non plus au nombre des musiciens sur lesquels on est en droit de fonder les meilleures espérances, mais au premier rang des compositeurs français. Celui-là, c'est vraiment quelqu'un.

Il n'est pas possible de souhaiter plus parfaite présentation scénique d'une pièce que celle dont bénéficia *L'Enfant et les Sortilèges*.

La mise en scène soignée, amusante, vivante, brillante et très adéquate à l'œuvre, ne donne prise à aucune critique.

Décors merveilleux, costumes mieux que charmants, ballets réglés avec art, chœurs excellents et orchestre au-dessus de tout éloge. M. Victor de Sabata fut simplement extraordinaire à la tête de la magnifique phalange d'instrumentistes qu'il conduisit à la victoire avec une autorité inouïe.

L'interprétation, où se fit remarquer particulièrement M^{lle} Gauley, artiste du plus bel avenir, ne laissa rien à désirer. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence M^{mes} Dubois-Lauger, Bilhon, Lecourt, Orsoni, Lacroix et MM. Fabert, Warqery, Lafont, Dubois...

Pour n'en pas dire davantage, bornons-nous à constater que la représentation de *L'Enfant et les Sortilèges*

fait le plus grand honneur au Théâtre de Monte Carlo. C'est une création qui comptera dans les fastes de la scène monégasque.

L'Enfant et les Sortilèges triompha splendidement, unanimement. Et M. Ravel fut l'objet d'ovations prolongées, lorsque, du haut de la loge princière, il vint, par trois fois, appelé par l'enthousiasme général, saluer le public.

Un Début.

Le temps nous fait défaut pour parler de cette pièce lyrique, poème de M. Chamyl, musique de M. Bellenot. C'est un ouvrage bien fait, de moyenne honnête, ne heurtant rien, gentiment retardataire et plein d'intentions louables. Pourquoi en écoutant la partition de *Un Début* avons-nous songé à cet être sans personnalité, dont Maupassant, dans un de ses romans, trace le portrait suivant: « Elle ne tenait point de place; c'était un « de ces êtres qui demeurent inconnus même à leurs « proches, comme inexplorés et dont la mort ne fait ni « trou ni vide dans une maison; un de ces êtres qui ne « savent entrer ni dans l'existence, ni dans les habitu- « des, ni dans l'amour de ceux qui vivent à côté d'eux... « Elle ne faisait jamais de bruit, ne heurtait jamais rien, « semblait communiquer aux objets la propriété de ne « rendre aucun son? »

On applaudit beaucoup M^{mes} Geneviève Vix, Dubois-Lauger et MM. Cérésol, Lafont.

Et *Un Début* reçut du public un accueil des plus favorables.

N'omettons pas de consigner, ici, que la représentation était donnée au profit du Comité de bienfaisance de la Colonie française, que la salle était extrêmement brillante et que la soirée fût superbe — soirée qui se clôtura par deux tableaux de la géniale *Damnation de Faust* de Berlioz.

A. C.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept février mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le deux mars suivant, vol. 195, n^o 3, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M^{me} Marie-Pauline-Palma DE TALLEYRAND-PERIGORD, Princesse RUSPOLI DE POGGIO SUASA, épouse de S. Exc. M. Mario RUSPOLI, Prince DE POGGIO SUASA, Ambassadeur de S. M. le Roi d'Italie, demeurant villa Périgord, boulevard d'Italie, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), a acquis:

De M. Emile MORARD, rentier, demeurant villa La Radiense, 22, boulevard d'Italie, à Monte Carlo, époux de M^{me} Delphine MONTAGARD, demeurant avec lui;

Une parcelle de terrain de la contenance approximative de huit cent quatre-vingt-sept mètres carrés environ, située quartier du Tenao, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), détachée d'un plus grand terrain cadastré sous partie du n^o 241 de la section E, que M. Morard possède au dit lieu, la dite parcelle devant confiner: au nord, à un boulevard et à une route projetés; au sud, aux dépendances de la villa Périgord, appartenant à M^{me} la Princesse Ruspoli de Poggio Suasa, acquéreur; à l'est, à la propriété Bariquand; et, à l'ouest, à un chemin séparant la parcelle vendue de la propriété Barral.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de trois cent mille francs, ci. . . . 300.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la parcelle de terrain vendue, des inscriptions, pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait
(Signé:) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf février mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le deux mars suivant, vol. 195, n° 2, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M^{lle} Elisa JESIOTRZYNSKI, rentière, célibataire majeure, demeurant 4, rue Marbeuf, à Paris, actuellement villa L'Aiglon, à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), a acquis :

De M^{me} Blanche GUGLIELMI, propriétaire-rentière, demeurant villa Lorenzi, 14, boulevard d'Italie, à Monte Carlo, veuve, en premières noces, non remariée, de M. Pierre LORENZI ;

Un grand immeuble situé boulevard des Moulins n° 30, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), autrefois à usage d'hôtel et actuellement à usage de maison à loyer, appelée primitivement *Hôtel de la Terrasse* et présentement *Palais de la Terrasse*, élevée, au nord, sur le boulevard des Moulins, de trois étages sur rez-de-chaussée, et au midi, de cinq étages sur sous-sol, le tout occupant une superficie d'environ six cent quatre-vingt-dix mètres carrés treize décimètres carrés, portée au plan cadastral sous les n°s 64 et 65 de la section E, confinant : au nord, le boulevard des Moulins ; au midi, un chemin et le Domaine ; au levant, l'Hôtel du Littoral appartenant à M^{me} Crotti ; et, au couchant, les hoirs Barriera et un escalier public dénommé Descente Barriera.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de un million neuf cent cinquante mille francs, ci..... **1.950.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Premier Avis

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 12 mars 1925, enregistré, M. Dominique RÉQUILENDA a cédé à M. Jacques BIANCHERI le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, etc., qu'il exploitait maison Réquilenda, quartier des Moneghetti (Principauté de Monaco).

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, maison Barra frères, boulevard de l'Observatoire, Monaco.

Deuxième Avis

Le divorce ayant été prononcé entre M. Georges REYNAUD et M^{me} BROSSIER, veuve PINON, le fonds de commerce de Bijouterie-Joannerie qu'ils exploitaient à Monte Carlo, boulevard des Moulins, reste la propriété de M^{me} veuve Pinon, aux termes de son contrat de mariage.

Les créanciers de la communauté ou de M. Reynaud sont priés de faire opposition entre les mains de M. Orecchia, expert-comptable, rue Grimaldi, n° 2.

Deuxième Avis

M. Félicien REY ayant vendu un équipage complet (n° 129) à M. PERO Louis, faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, maison Tolosano, Saint-Roman, Roquebrune.

Deuxième Avis

Suivant acte sous seings privés, en date du 3 mars 1925, la dame Amabilia CAPPANELLI, épouse Jean BENEDETTI, a acquis de M^{me} Marie LANTERI, épouse Jean MIGLIARDI, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles et vente de lait, sis à Monaco, 30, rue Comte-Félix-Gastaldi.

Oppositions dans les délais légaux.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 8 Avril 1925,

de 10 h. à midi et de 14 h. 1/2 à 17 h., dans la salle de ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Février 1924, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Avis

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le mardi 21 avril, à 11 heures du matin, au siège à Monaco, boulevard Albert I^{er}.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires ou porteurs d'actions anciennes ou nouvelles ayant déposé leurs titres au siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt dans les banques équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Ratification de la nomination d'Administrateurs en remplacement d'Administrateurs démissionnaires ;
- 6° Quitus à donner ;
- 7° Nomination des Commissaires aux comptes ;
- 8° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (Article 25 de Statuts).

Le Conseil d'Administration.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Visitez la Corse, l'île de Beauté.

A une nuit de traversée de Marseille, à quelques heures de Nice par les Services maritimes de jour, la Corse est par excellence la région des belles excursions. Ici la mer s'allie à la montagne et le paysage exerce sur le voyageur un véritable attrait. Aucune description ne saurait montrer l'île dans toute sa beauté ; il faut la visiter pour en goûter tout le charme captivant.

Des billets directs avec enregistrement direct des bagages permettent aux touristes de se décharger de tout souci en cours de route. Ils trouveront à Ajaccio, Bastia et Corte des cars de la Compagnie P.-L.-M. qui leur permettront de visiter, du 15 mars au 15 octobre, dans des conditions de confort très appréciées, les sites les plus intéressants de l'île : les Calanche de Piana, qui dressent leurs blocs gigantesques au-dessus du golfe de Porto qu'elles dominent de plus de 400 mètres ; les défilés imposants de la Scala de Santa-Regina et de l'Inzecca ; les aiguilles de Bavella taillées en dents de scie ; la falaise de Bonifacio qui s'avance au-dessus des flots comme une proue de navire ; enfin, le tour du Cap Corse où la montagne et la mer semblent s'être réunies pour procurer au touriste une extase qu'il ne saurait goûter ailleurs.

Services Automobiles P.-L.-M. au départ d'Avignon et de Nîmes.

Les services automobiles que la Compagnie P.-L.-M. organise pour la visite des Monuments Romains et du Moyen Age fonctionneront cette année, au départ d'Avignon et de Nîmes, dans les conditions suivantes :

1° Circuits au départ d'Avignon :

Du 15 mars au 30 septembre, tous les jours, Arles-les-Baux, par Tarascon, Saint-Rémy, Maillane, prix 35 fr. ; Uzès-Nîmes-Pont du Gard, par Villeneuve-les-Avignon, prix 40 fr. ; les lundi et vendredi : Orange-Vaison par Malaucène, Carpentras, prix 40 fr. ; les mardi, jeudi et samedi : Aigues-Mortes-les Saintes-Maries-de-la-Mer, par Tarascon, Saint-Gilles, Arles, prix 60 fr. ; Fontaine de Vaucluse, par l'Isle-sur-Sorgue, Châteauneuf-de-Gadagne, prix 18 fr.

Du 15 juin au 15 septembre, le lundi, Mont Ventoux, par Carpentras et Pernes, prix 70 fr.

Du 22 juillet au 27 août, un deuxième service sera mis en marche le mercredi (coucher au Mont Ventoux).

2° Circuits au départ de Nîmes :

Du 1^{er} avril au 30 septembre, les lundi et jeudi : Pont du Gard, par Collias et Saint-Bonnet, prix 18 fr. ; les mercredi et vendredi, Le Grau du Roi, par Saint-Gilles et Aigues-Mortes, prix 40 fr. ; les mardi et samedi, le Musée du Désert, par Anduze et Alais, prix 50 fr.

Relations directes entre la Côte-d'Azur et Vichy.

En vue de faciliter les relations entre la Côte d'Azur et Vichy, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche, à partir du 1^{er} avril, au départ de Vintimille, et du 2 avril, au départ de Vichy, une voiture directe comportant des places de lits-salons, 1^{re} et 2^e classe, qui circulera d'après l'horaire ci-après :

Aller : Vintimille, dép. 16 h. 10 ; Menton, dép. 16 h. 36 ; Nice, dép. 17 h. 53 ; Cannes, dép. 18 h. 51 ; Saint-Raphaël, dép. 19 h. 32 ; Toulon, dép. 21 h. 34 ; Marseille, dép. 23 h. 10 ; Lyon-Perrache, dép. 6 h. 58 ; Vichy, arr. 10 h. 45.

Retour : Vichy, dép. 17 h. 25 ; Lyon-Brotaux, arr. 22 h. 6 ; Marseille, arr. 5 h. 05 ; Toulon, arr. 6 h. 45 ; Saint-Raphaël, arr. 8 h. 51 ; Cannes, arr. 9 h. 25 ; Nice, arr. 10 h. 15 ; Vintimille, arr. 11 h. 55.

Les Annales

M^{me} Gabrielle Réval publie dans les *Annales* de vivantes impressions de voyage sur la Norvège. Le premier acte de *Croquemitaine*, d'Alfred Machard, paraît dans ce numéro ainsi que des poèmes, études et articles signés Yvonne Sarcay, Henri de Régnier, Pierre Milles, Tristan Bernard, Miguel Zamacoïs, Henry Bidou, André Beaumier, etc. Partout en vente : 90 centimes.

LE PANORAMA

(8^e Année)

Le "**PANORAMA**", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour
nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "**PANORAMA**".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "**PANORAMA**" envoie *gratuitement et franco de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La FoncièreLA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.**La Préservatrice**C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEYMaison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition MONTE CARLO VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER**PLAGE DE LARVOTTO**Etablissement ouvert tous les jours
de 8 h. 1/2 à 13 heures et de 15 à 19 heuresLEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGECONCERTS • DANCING
ATTRACTIONS DIVERSES

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ÉTABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures

de la place du Casino

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-FaureEscompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-fortsINSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.**« PUBLICITÉ MONDIALE »**

Jean CHARMY

1, Avenue Saint-Laurent, MONTE CARLO

TÉLÉPHONE 6.44

EXPERT DE PROPAGANDE COMMERCIALE
pour la Publicité Générale
des Firmes Industrielles, Commerciales, Grands Hôtels
et Marques Nouvelles (Renseignements gratuits).

TOUS JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

AFFICHAGE

FRANCE ET PRINCIPAUTÉ

PUBLICITÉ des Bureaux des P. T. T.
PANNEAUX sur Routes, etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES :

Affiches, Cartes postales, Dépliants, etc.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le Samedi 18 Avril 1925, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- 4^o Situation des affaires sociales, leurs possibilités d'extension ;
- 5^o Fixation du dividende ;
- 6^o Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7^o Acquisition, aliénation et désaffectation d'immeubles ;
- 8^o Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9^o Nomination des Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 3359.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 janvier 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21394.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 février 1924. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61928, 61936, 73735, 73741, 73746, 73747, 73750, 73754, 73755.Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 juillet 1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 33347.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1925.